



## Qu'est-ce que mon pouvoir d'achat ?

C'est la quantité de produits et de services que je peux acheter grâce à ma rémunération et/ou mon allocation.

Mon pouvoir d'achat se mesure en unité monétaire, c'est-à-dire en Euros.

Mon pouvoir d'achat dépend de deux éléments :

- 1) mes rentrées financières mensuelles (*principalement ma rémunération / allocation*),
- 2) le prix des produits et des services que je veux ou dois acheter.

Plus ma rémunération (*et/ou allocation*) augmente, plus mon pouvoir d'achat a tendance à augmenter. A prix égaux, je peux dès lors acheter une quantité plus importante de produits et de services.

A l'inverse, plus les prix augmentent, plus mon pouvoir d'achat a tendance à se réduire. A rémunération (*et/ou allocation*) égale, je peux acheter une quantité moindre de produits et de services.



Voici quelques exemples qui montrent comment les évolutions de ma rémunération (*et/ou allocation*) et des prix se combinent pour influencer mon pouvoir d'achat. Les effets peuvent, soit se renforcer, soit se neutraliser.

	Rémunération		Prix		Pouvoir d'achat
1 <sup>er</sup> cas	=	&	-	=>	+
2 <sup>ème</sup> cas	=	&	+	=>	-
3 <sup>ème</sup> cas	+	&	=	=>	+
4 <sup>ème</sup> cas	+	&	+	=>	=
5 <sup>ème</sup> cas	+	&	++	=>	-
6 <sup>ème</sup> cas	-	&	+	=>	--

Dans le 1<sup>er</sup> cas, ma rémunération reste stable tandis que les prix diminuent. Avec une rémunération identique, je peux acheter plus qu'avant. Mon pouvoir d'achat a donc progressé.

*Exemple chiffré: En 2004, X gagnait 1 000 € net par mois et dépensait tout. En 2005, son salaire net est passé à 1 020 €, soit une progression de 2%. Si les prix ont, eux aussi, progressé de 2%, X peut tout juste acheter la même chose qu'en 2004. Son pouvoir d'achat n'a pas bougé (Cas 4). Si par contre, les prix ont progressé de 3%, son pouvoir d'achat s'est même réduit. Malgré une rémunération plus importante, X peut acheter moins qu'il y a un an (Cas 5).*



## Comment évoluent les prix ?

De manière générale, les prix des produits et des services ont une tendance presque naturelle à augmenter. Cette hausse générale des prix s'appelle l'inflation. Elle peut avoir plusieurs causes :

- L'ajustement entre l'offre et la demande pour certains produits ou services.

*Exemple : A cause d'un été pourri, les récoltes sont désastreuses. L'offre de légumes est plus faible que les années précédentes et donc plus faible que les habitudes de consommation. L'offre est inférieure à la demande. Les prix s'envolent.*

- L'incorporation du progrès technique dans le produit ou le service.

*Exemple : Les automobiles sont de plus en plus performantes et équipées. C'est pourquoi leur prix ne cesse d'augmenter.*

- L'inflation importée.

*Exemple : Le prix du pétrole est en hausse. Les coûts de production et de transport augmentent. Les entreprises répercutent ces augmentations dans leurs prix de vente.*

En Belgique, durant les années 70, le taux d'inflation – c'est-à-dire l'évolution des prix durant un an – a parfois dépassé 10%. Il s'est ensuite lentement réduit pour se stabiliser aux alentours de 2% depuis le milieu des années 90.

L'inflation est donc devenue très faible ces dernières années. Trop faible même pour que les entreprises investissent et créent des emplois.

2005	2,8%
------	------

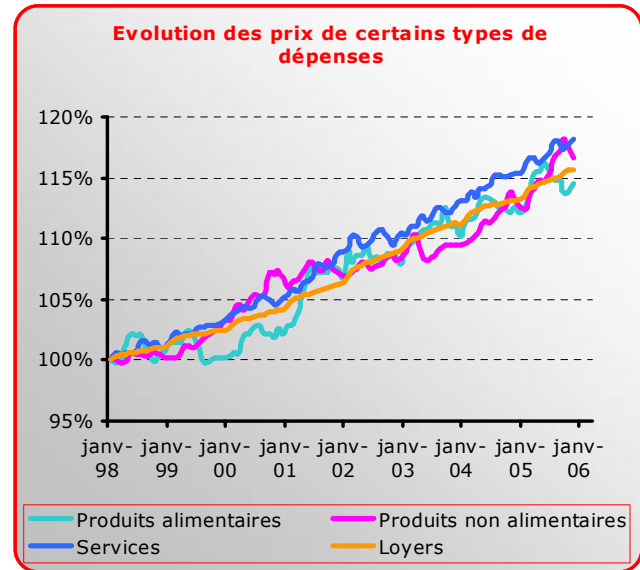
Quelques taux d'inflation	
1960	0,3%
1965	4,1%
1970	3,9%
1975	12,8%
1980	6,7%
1985	4,9%
1990	3,4%
1995	1,5%
2000	2,5%



## Tous les prix évoluent-ils de la même manière ?

Evidemment non ! Même si les prix des différents produits et services évoluent généralement dans le même sens (*voir graphique ci-contre*), certains progressent plus rapidement que d'autres. Parfois ces différences restent faibles. Parfois elles sont considérables. Ainsi, de 1998 à 2006, le prix du tabac a progressé de plus de 40%, les prix dans l'Horeca de 30% et ceux dans le domaine de la santé de plus de 10%.

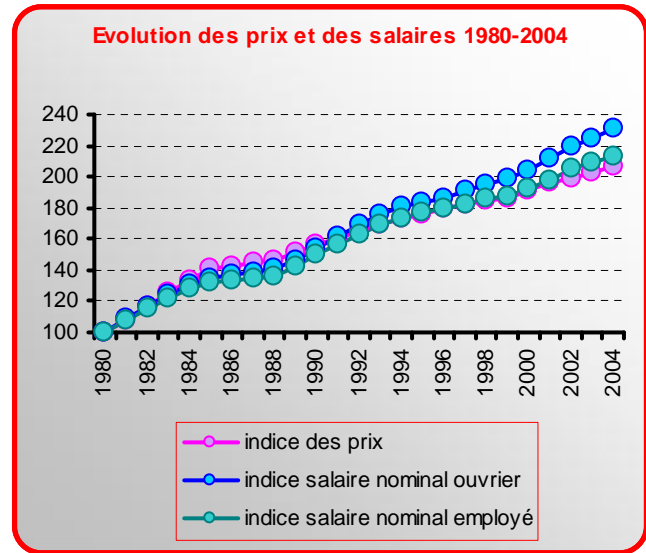
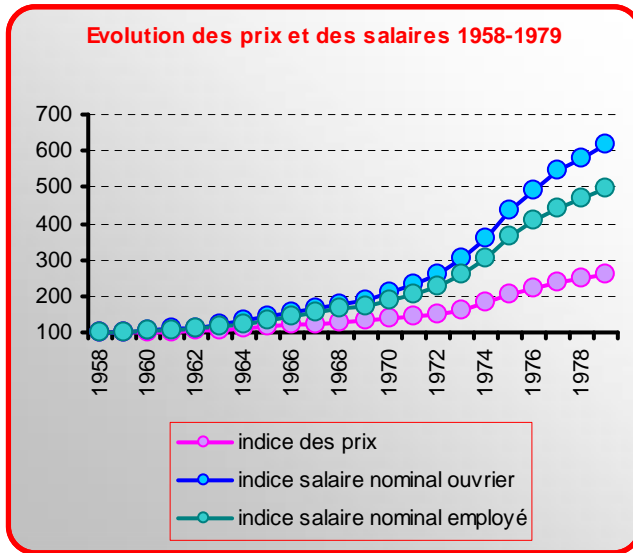
A l'inverse, le prix de certains produits ou services diminue. C'est généralement le cas lorsque des gains de productivité permettent de réduire les coûts de production (*ex : conservation d'aliments...*). C'est également le cas lorsqu'un produit ou un service à haute technologie devient, un produit de masse (*ex : Tv, GSM, GPS...*). Cependant, ces diminutions ne peuvent être que passagère si de futures améliorations techniques entraînent à nouveau le prix de ces produits ou services à la hausse. Ainsi de 1998 à 2001, les prix des communications ont baissé de 15%. Depuis lors, ils augmentent à nouveau.





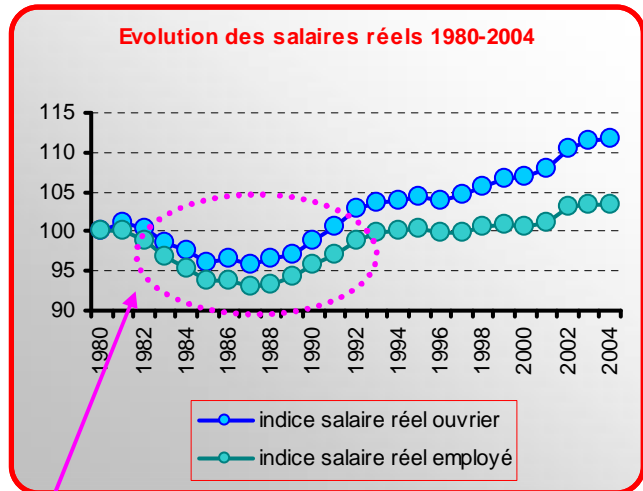
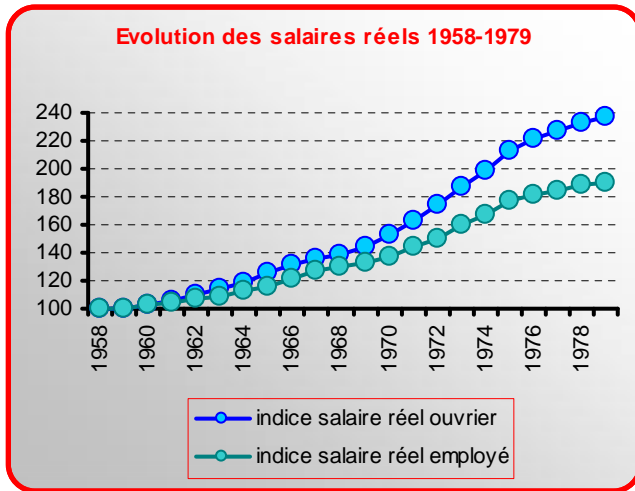
## Comment ont évolué les salaires ?

Deux périodes de temps doivent être distinguées dans l'évolution des salaires en Belgique. De 1958 à 1979, les salaires conventionnels des employés ont été multipliés par 5 et ceux des ouvriers par 6,2. Simultanément, les prix ont été multipliés par 2,6. Le pouvoir d'achat a donc progressé rapidement. La suite a été moins rose...





De 1980 à 2004, les salaires conventionnels des employés ont été multipliés par 2,13 et ceux des ouvriers par 2,31. Durant cette même période, les prix ont été multipliés par 2,06. La progression des salaires est à peine plus forte que l'inflation. Depuis 25 ans, le salaire réel – *c'est-à-dire le salaire conventionnel moins le taux d'inflation* – a progressé de 11,8% (soit 0,004%/an) pour les ouvriers et de 3,4% (soit 0,001%/an) pour les employés.



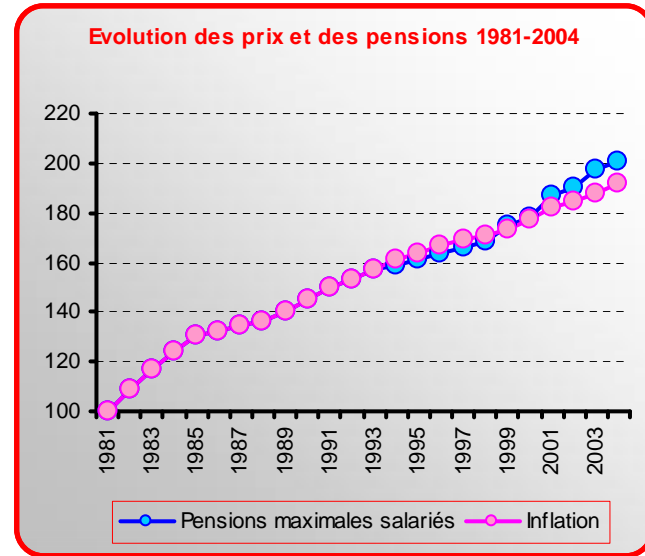
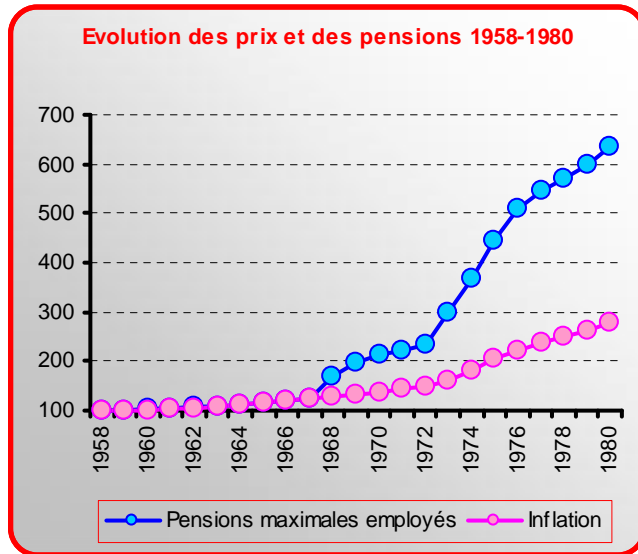


Pire, durant les années 80, le pouvoir d'achat s'est même nettement détérioré suite au blocage de 3 indexations de salaires. Ce n'est qu'à partir du milieu des années 90, après un nouveau blocage de l'indexation durant 3 ans, que les salaires réels repartent lentement à la hausse.

Attention ! Les chiffres présentés sont des moyennes. Cela signifie que tant pour les ouvriers que les employés, des différences parfois importantes d'évolution ont pu se marquer entre secteurs, entreprises, voire même d'un travailleur à l'autre. Le tableau suivant donne un aperçu de l'évolution des salaires conventionnels entre secteurs et statuts.

Evolution des salaires conventionnels réels de 2000 à 2006		
	Ouvrier	Employé
Industrie manufacturière	7,02	4,30
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	-2,16	-2,16
Construction	10,83	2,56
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	6,89	3,16
Hôtels et restaurants	13,44	11,45
Transports, entreposage et communications	4,09	1,16
Activités financières	-2,22	0,55
Immobilier, location et services aux entreprises	10,7	1,55
Enseignement : activités de support	0,42	-0,73
Santé et action sociale	-1,5	-1,11
Services collectifs, sociaux et personnels	1,07	-0,72
Services domestiques	-4,03	-1,55

## Comment ont évolué les allocations ?

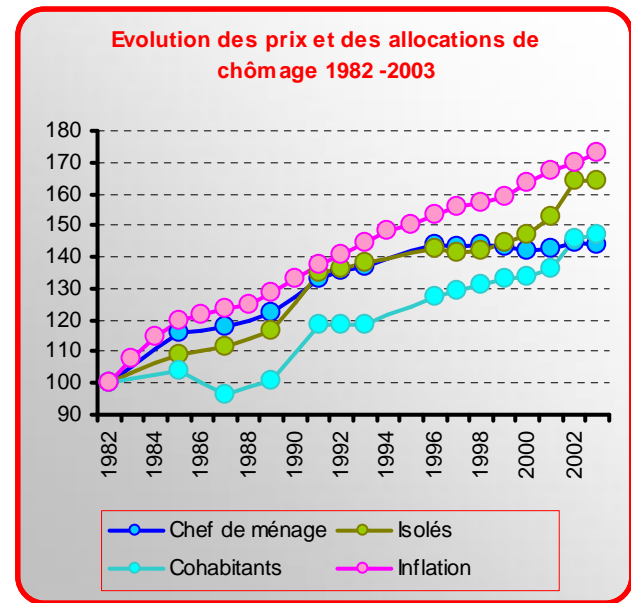


Comme pour l'évolution des salaires, deux périodes de temps doivent être considérées dans l'évolution des pensions. De 1958 à 1980, les pensions maximales pour les employés ont été



multipliées par 6,3 tandis que les prix étaient multipliés par 2,8. Nous ne disposons malheureusement pas de données ni pour les ouvriers, ni pour la pension moyenne. Ensuite de 1981 à 2004, la pension maximale des salariés a progressé pratiquement au même rythme que l'inflation.

Pour les allocations de chômage, nous ne disposons pas de données avant 1982. Toutefois, sur le graphique ci-contre, on remarque que les allocations moyennes ont progressé moins rapidement que l'inflation depuis 1982 et même nettement moins pour les chefs de ménages et les cohabitants.





## **Mon pouvoir d'achat est-il influencé par certains prélèvements ?**

Les prélèvements sociaux et fiscaux sur mon salaire brut influencent mon pouvoir d'achat. Plus ces prélèvements diminuent, plus mon pouvoir d'achat a tendance à augmenter, toute autre chose étant égale. Ainsi, les réductions de cotisations sociales pour bas salaires permettent pour un même salaire brut, d'avoir plus en poche. Ce mécanisme vaut aussi pour la dernière réforme fiscale. L'impôt sur le revenu y a été réduit, ce qui a permis aux salaires nets de progresser (surtout pour les plus riches). Aussi, si la TVA vient à diminuer, mon pouvoir d'achat augmente puisque ce que je dois déboursier est moins important qu'avant. A court terme, les réductions de cotisations sociales et de prélèvements fiscaux ont un effet positif sur mon pouvoir d'achat.

A long terme par contre, toutes ces réductions créent un trou dans les budgets de la Sécurité sociale et de l'Etat. Tôt ou tard, il faudra réduire les dépenses sociales et les services publics. Avec moins de recettes, on peut moins faire. Les soins de santé seront moins bien remboursés. Les pensions légales seront moins généreuses. Les frais d'enseignement seront plus coûteux. La justice sera plus chère... En résumé, chaque consommateur devra faire face à plus de dépenses ou devra lui-même consacrer une partie de son pouvoir d'achat à s'assurer pour le futur. A long terme les réductions de cotisations sociales et de prélèvements fiscaux ont un effet négatif sur mon pouvoir d'achat.



## Mon pouvoir d'achat est-il protégé ?

En Belgique, toutes les rémunérations et les allocations sont indexées automatiquement. Cela signifie qu'elles suivent l'évolution des prix des produits et services généralement consommés par les ménages. En théorie, mon pouvoir d'achat ne peut donc pas se dégrader.

**Attention, l'indexation n'est pas une augmentation de mon pouvoir d'achat, c'est juste un rattrapage sur l'augmentation du coût de la vie.**

Toutefois, depuis 1992, les rémunérations et les allocations ne sont plus indexées sur base de l'indice des prix à la consommation (*index*) mais bien sur base de l'**indice santé lissé**. Sur les 10 dernières années, cette nouvelle manière de calculer a fait perdre en moyenne 2,2% de pouvoir d'achat aux travailleurs et allocataires belges.



## Index et indexation, c'est la même chose ?

Pas du tout ! Une différence fondamentale existe entre les indices et l'indexation :

Les **indices** (santé & index) sont calculés par l'administration fédérale. Ils sont donc identiques pour tous les citoyens belges.

L'indice des prix à la consommation (*index*) mesure l'évolution des prix des produits et services habituellement consommés par les ménages. On dit qu'il mesure l'inflation.

L'indice santé est l'indice sur lequel se base l'indexation des salaires.

L'**indexation** des salaires – *c'est-à-dire l'adaptation des salaires à l'augmentation du coût de la vie* – n'est pas la même pour tout le monde. Son mécanisme dépend de chaque commission paritaire et des conventions collectives (CCT) qui y sont conclues.



## Comment calcule-t-on l'index ?

Chaque mois, l'administration relève le prix de 507 produits et services dans différents magasins et différents lieux de Belgique. Tous ces prix sont ensuite comparés à ceux relevés lors d'une année de référence. L'indice des prix à la consommation (*index*) est la moyenne de toutes ces variations de prix.

Les 507 produits et services constituent le panier de consommation des ménages. Ce panier reflète ce que consomment habituellement les ménages belges. Il comprend aussi bien le kilo de pomme de terre que le sac de frites surgelées mais aussi la paire de chaussettes, l'entrée de cinéma, le loyer, l'automobile et bien d'autres encore.

Chacun de ces produits ou services n'a pas la même importance dans le calcul de l'index. Un poids est attribué à chaque produit ou service en fonction de la part qui lui est consacrée dans le budget du ménage. Pour déterminer ces poids, une enquête est réalisée auprès de ménages représentatifs de différentes catégories sociales. Par exemple, les produits alimentaires occupent une place bien plus importante dans les ménages pauvres que dans les riches. Le panier de consommation fait la moyenne entre ces deux situations. Ainsi, les viandes représentent 5,507% des dépenses, les légumes 1,596%, les loyers 5,664%, le mazout de chauffage 0,997%...

Ce panier évolue avec le temps. Le premier panier de consommation (1920) ne comptait que 56 produits. Celui de 1996 en comptait 482 et le dernier en date (2004) en compte 507. Jusqu'à présent, ce panier était adapté aux nouvelles habitudes des consommateurs environ tous les 8 ans. Il devrait dorénavant être remanié légèrement tous les 2 ans et plus fondamentalement tous les 8 ans.



## Comment calcule-t-on l'indice santé lissé ?

A partir de l'index, l'administration retire 18 produits jugés nocifs pour le citoyen belge. Ces 18 produits se répartissent en trois catégories :

- Tabac,
- Alcool,
- Carburant.

Les produits pétroliers destinés au chauffage des habitations sont compris dans l'indice santé, pas les produits pétroliers routiers. Vu l'augmentation importante du prix des produits pétroliers ces dernières années, il faut se rendre à l'évidence que l'indexation des salaires ne protège plus aussi efficacement le pouvoir d'achat qu'auparavant.

Enfin, l'indice santé est lissé sur les 4 derniers mois. Cela signifie que l'administration prend la moyenne des 4 derniers indices santé pour obtenir l'indice santé lissé. De cette manière, une brusque augmentation des prix (ex : pétroliers) ne sera répercutée pleinement dans l'indice santé lissé qu'avec un retard de 4 mois. En freinant de la sorte l'indexation des salaires et des allocations, cela revient à faire supporter momentanément l'augmentation des prix aux travailleurs et allocataires. Cela permet cependant aussi de freiner l'inflation qui résulterait d'une augmentation des coûts salariaux. Contrairement à ce que certains patrons disent, l'indexation automatique des salaires n'entretient pas l'inflation.



## **De quelle manière est indexé mon salaire ou mon allocation ?**

Comme nous venons de le voir, le calcul de l'indice santé lissé est réalisé au niveau fédéral. Il est donc le même pour tous que l'on soit actif ou inactif, que l'on travaille dans un secteur fort ou faible.

Toutefois, la manière dont va être indexée ma rémunération ou mon allocation est définie au niveau des commissions ou des sous-commissions paritaires.

La règle générale est celle du taux pivot. Dans ce cas, mon salaire s'adapte automatiquement lorsque l'indice santé lissé a dépassé un certain seuil ou pivot, généralement établi à 2%. Ainsi, il faut que l'indice santé lissé ait progressé de 2% depuis la dernière indexation pour que le pivot soit dépassé et qu'une ma rémunération soit indexée de 2% également. C'est le cas, entre autres, dans la fonction publique et pour les allocations sociales.

Dans plusieurs commissions paritaires, l'indexation se fait à date fixe, une ou deux fois par an.

Aussi, quelques rares commissions paritaires prévoient une indexation tous les mois ou tous les 2 mois. Dans ce cas, il peut arriver que l'indexation soit négative.



## Et si l'indexation des salaires disparaissait ?

La Belgique et le Luxembourg sont les deux derniers pays au monde à bénéficier de ce système d'indexation automatique des salaires.

Ailleurs, chaque année, les organisations syndicales négocient – avec plus ou moins de succès – des augmentations salariales qui permettront, entre autres, d'adapter les salaires à l'augmentation du coût de la vie. Il arrive cependant que ces augmentations salariales soient inférieures à l'inflation (voir l'exemple de l'Allemagne ci-contre).

Evolution en Allemagne			
	Salaires conventionnels	Inflation	Pouvoir d'achat
2003	+ 1,2%	+ 2,0%	- 0,8%
2004	+ 1,2%	+ 1,1%	+ 0,1%

### L'indexation automatique est une garantie contre la détérioration du pouvoir d'achat.

Aussi, les négociations ne sont pas toujours interprofessionnelles. Dans ce cas, les travailleurs des secteurs les plus forts peuvent espérer des augmentations importantes. A l'inverse, les travailleurs des secteurs faibles et les allocataires sociaux ne peuvent pas espérer maintenir leur pouvoir d'achat.

L'indexation automatique assure la solidarité entre les travailleurs des secteurs forts et faibles, entre les travailleurs des entreprises en plein boum et celles qui connaissent des difficultés, entre les travailleurs entre eux au sein d'une même entreprise ainsi qu'entre les travailleurs et les allocataires.



Le tableau suivant montre pour la France, quelques-unes des professions qui ont connu une évolution positive ou négative de leur pouvoir d'achat entre 2003 et 2004. Sachez que sur 306 professions relevées, 188 ont connu une évolution négative. En effet, sans indexation automatique des salaires, le pouvoir d'achat peut vite décroître. Ce phénomène touche principalement les professions du bas de l'échelle.

Evolution positive	Evolution négative
Président directeur général, Directeur commercial, Directeur de la stratégie, Directeur du marketing, Directeur des achats, Directeur des ressources humaines, Directeur de la logistique, Responsable de laboratoire, Responsable audit interne, Responsable technico-commercial, Responsable comptabilité, Responsable informatique, Responsable régional des ventes, Responsable relations publiques, Chef d'agence bancaire, Juriste d'entreprise, Gestionnaire de portefeuille, Formateur, Ingénieur technico-commercial, Ingénieur R&D, Consultant, Gestionnaire ressources humaines, Attaché commercial, Anesthésiste, Chirurgien, Généraliste, Pharmacien, Notaire, Avocat, Expert-comptable, Programmeur informatique, Electricien, Libraire-papetier, Taxi, Secrétaire, Maçon, Employé de banque, Soudeur, Conducteur routier, Plâtrier, Peintre, Magasinier, Serveur, Manutentionnaire...	Directeur recherche & développement, Directeur de production, Responsable formation, Responsable qualité, Auditeur interne, Ingénieur système-réseau, Ingénieur développeur, Ingénieur contrôle qualité, Ingénieur bureau d'études, Ingénieur de production, Chargé de communication, Directeur de prison, Surveillant de prison, Juge d'instruction, Policier, Professeur, Technicien supérieur, Fonctionnaire d'administration centrale, Secrétaire médicale, Ouvrier principal, Standardiste, Directeur d'hôpital, Infirmière, Ambulancier, Huissier, Boucher-charcutier, Boulanger-pâtissier, Maçon, Plombier-chauffagiste, Mécanicien, Hôtelier, Restaurateur, Cafetier, Menuisier, Poissonnier, Vendeur dans magasins, Coiffeur, Teinturerie-pressing, Comptable, Tuyauteurs, Conducteur d'engins de chantier, Agent de sécurité surveillance, Nettoyeur, Employé libre-service...